

Délibération 26_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)

Séance du 5 Février 2026	Nombre de délégués
Délibération n° 26_01	En exercice : 7
Convocation : 22 Janvier 2026	Présents ou représentés : 5
Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-six, le jeudi cinq février, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-deux janvier deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Frédéric CHOPIN
Madame Martine SAINT-LAURENT (en visio)

Etaient présents sans voix délibérative :

Excusés :

Monsieur Gérard CHERON (pouvoir à M. SAPOWICZ)

FINANCES

BUDGET GENERAL : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée du débat d'orientations budgétaires, conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le débat constitue une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI comprenant au moins une commune de cette strate ainsi qu'aux départements, en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 5211-36 du CGCT.

Les obligations du DOB ont été renforcées par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) et par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016. Ces textes précisent notamment le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D. 2312-3, D. 3312-12 et D. 5211-18-1 du CGCT).

L'article D. 2312-3 du CGCT prévoit que le rapport d'orientation budgétaire comprend :

1. Les orientations budgétaires envisagées, ainsi que les hypothèses de construction du budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels et orientations en matière d'investissement.
3. Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette.

Ces éléments doivent permettre d'apprécier l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement.

L'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 impose également la présentation des objectifs liés :

- à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- à l'évolution du besoin de financement annuel.

Une note explicative de synthèse (rapport d'orientation budgétaire), comprenant notamment une projection 2026 du budget, a été transmise aux membres conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du CGCT.

L'ensemble des chapitres est examiné de manière détaillée.

Le point relatif à l'endettement est également abordé. La proposition du président de contracter un emprunt auprès de la Banque des Territoires est approuvée. Les modalités de cette opération seront précisées dans la délibération n° 26-04.

S'agissant des participations des EPCI, le comité estime qu'une nouvelle clé de répartition des cotisations devra être élaborée et adoptée prochainement, Evreux Portes de Normandie assumant une contribution plus importante en raison des travaux significatifs engagés sur les digues de Navarre. Cette modification devant être intégrée aux statuts, la procédure afférente devra être engagée dès cette année.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2312-1 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) ;
Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe ;
Vu l'article XX de son règlement intérieur ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **DONNE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026.
- **CONSTATE** que le débat a eu lieu conformément aux dispositions légales en vigueur.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ



Rapport d'orientation budgétaire 2026

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les conditions de déroulement du débat d'orientation budgétaire sont déterminées dans le règlement intérieur du SMABI, dans son article XX. La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte. Les projets seront précisés par leurs déclinaisons en actions lors du vote du budget qui suivra et permettra d'affiner le programme d'actions.

Il permet également d'informer sur la situation financière du syndicat mixte et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mise en œuvre.

Depuis l'adoption de la loi NOTRE du 7 août 2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, et la structure et la gestion de la dette. L'article D 2312-3 du CGCT détermine le contenu exhaustif de ce rapport.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat. Le rapport est transmis aux EPCI membres, et mis à disposition du public au siège social du syndicat, 9 rue Voltaire 27000 EVREUX.

Le présent rapport donnera des indications sur la situation financière globale du SMABI et sur les engagements financiers des membres et partenaires du syndicat mixte. Après une présentation synthétique des principaux projets pour l'année 2026, il sera fait un point sur les effectifs de la collectivité pour mener à bien les actions prévues. Cette présentation sera complétée par un état de la dette du syndicat.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Rapport d'orientation budgétaire 2026.....	2
A. Situation internationale et nationale :	4
1- Situation mondiale et européenne :	4
2- Situation nationale :	4
B. Analyse des résultats 2025 du Budget principal.....	5
1- Réalisation budgétaire des dépenses de fonctionnement.....	5
2- Réalisation budgétaire des recettes de fonctionnement.....	6
3- Réalisation budgétaire des dépenses d'investissement.....	6
4- Réalisation budgétaire des recettes d'investissement.....	7
Résultats provisoires 2025.....	7
C. Les grandes orientations budgétaires 2026	9
1- Des dépenses de fonctionnement plus importantes	9
D. Point de situation des conventions ouvertes auprès des financeurs au 01/02/2026.....	14
E. Endettement.....	15
F. Trésorerie.....	15
G. Budget 2026 : Projection des participations 2026 :	15
H. Conclusion.....	15

A. Situation internationale et nationale :

1- Situation mondiale et européenne :

L'année 2025 est marquée par la poursuite de guerres et de risques géopolitiques en Ukraine, au Proche et Moyen-Orient. De plus, les sanctions occidentales contre Moscou ont pu avoir des effets négatifs au niveau économique : perturbations énergétiques, tensions sur les marchés mondiaux.

Pour finir, l'économie mondiale est affectée par la mise en place des droits de douane américains. Les futures élections de mi-mandat, aux Etats-Unis, en 2026, pourraient avoir de forts impacts sur les relations avec les autres pays du monde, notamment l'Union Européenne. La croissance mondiale resterait stable et devrait tourner autour des 3% en 2026, comme en 2024 et 2025. Au niveau européen, la croissance attendue reste plus faible et devrait avoisiner les 1,1% en 2025 et légèrement augmenter jusqu'à 1,5% en 2026. La prévision de croissance de la zone euro sera légèrement moins élevée (soit 0,9% en 2025 et 1,4% en 2026).

L'inflation a été très forte en 2022 et 2023 suite à la crise sanitaire et s'est traduite par la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation, de l'alcool et du tabac. En 2024, l'inflation ralentit. En 2025, il y a une poursuite de cette décélération, due à la baisse du prix de l'énergie et du pétrole et des prix de l'alimentaire. En effet, l'inflation au niveau mondial devrait tomber à 4,2% en 2025 et à 3,5 % en 2026. En Europe, l'inflation devrait être d'environ 2,1% en 2025 et devrait continuer à diminuer en 2026 (prévisions autour de 1,6%). Face à cette stagnation (voire décélération), certaines banques ont décidé en 2025 de réduire leurs taux d'intérêt comme la FED aux Etats-Unis qui a baissé son taux directeur de 25 points. D'autres comme la BCE ont fait le choix, après plusieurs baisses successives en 2024, de maintenir leur taux car l'inflation se situe toujours au-dessous des 2%. Il est possible que les taux diminuent en 2026, en cas d'évolution de cette dernière.

2- Situation nationale :

Le Projet de Loi de Finances 2026 a été préparé dans un contexte de crise politique en France, enclenchée par la chute du gouvernement Bayrou, suivie de la démission du Premier ministre, Sébastien Lecornu, puis de sa nouvelle nomination. De même qu'au niveau international et européen, la croissance économique française ralentit et devrait tourner autour de 0,7% en 2025, pour la Banque de France (contre 1,1% en 2024). Le taux de croissance du PIB en 2026 est évalué à moins de 1%.

Quant à l'inflation, elle devrait rester inférieure à 2% dans les prochaines années. Après, 2,3% en 2024, elle baisserait à environ 1% en 2025, puis atteindrait 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027 (soit l'un des taux les plus faibles de la zone euro).

Le déficit public a fortement augmenté au cours de ces dernières années. Le déficit est en effet estimé à 5,4% du PIB en 2025. En 2026, la volonté de réduire ce déficit est à nouveau exprimée par le gouvernement (le ramener à 4,7% environ). Quant à la dette publique, celle-ci serait supérieure à 115% du PIB, en 2025.

Ces taux sont réglementés par le traité de Maastricht, qui pour rappel, fixe des taux plafonds, à savoir 3% du PIB pour le déficit et 60% du PIB pour la dette publique.

La loi de finances pour 2026 tient compte de cette situation dégradée des finances publiques. Un effort important est demandé aux collectivités territoriales pour le redressement du déficit public. (Version de novembre 2025, en cours d'examen au Parlement). Le budget de l'état a finalement été voté le 2 février 2026.

B. Analyse des résultats 2025 du Budget principal

1- Réalisation budgétaire des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025
D 011	Charges à caractère général	489 782,97 €
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	301 927,15 €
D 042	Opé. D'ordre de transferts entre sections (Amortissement)	22 549,38 €
D 65	Autres charges de gestion courante	50 501,59 €
D 66	Charges financières	1 168,76 €
D 67	Charges exceptionnelles	1 786,00 €
D 68	Dotations aux provisions et dépréciations	67,02 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	867 782,87 €

La réalisation budgétaire au titre du fonctionnement est de 61,78 %.

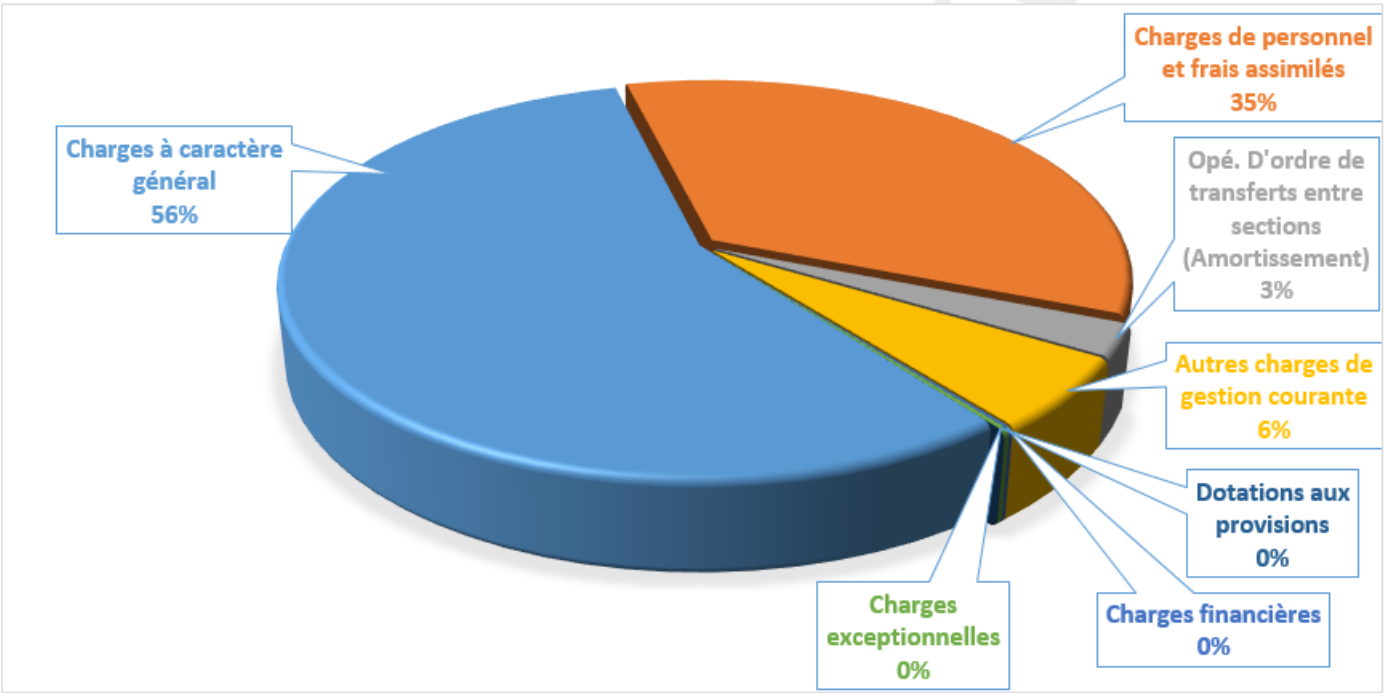
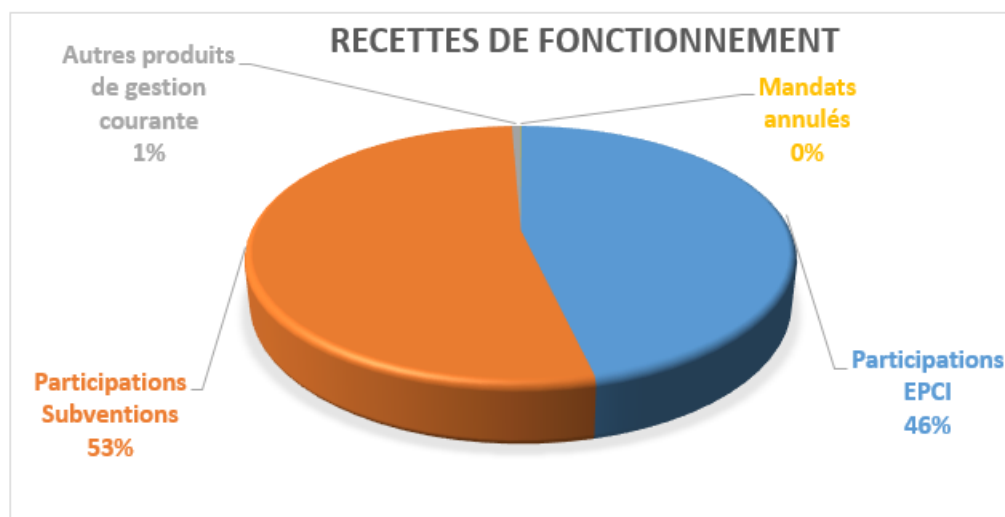


Figure 1 Répartition des dépenses de fonctionnement 2025

Le chapitre D 011 représente 56% du budget total de fonctionnement. 74% de ce chapitre est dédié à l'article 617 (études) dédiés au programme MORITO. Rappelons que cette étude est financée à 100% par l'Agence de l'Eau.

Les charges de personnel représentent 35 % du budget de fonctionnement du Syndicat soit 301 927 euros. Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante représente 6% du budget de fonctionnement.

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025
74	Participations EPCI	400 000,00 €
74	Participations Subventions	457 825,18 €
75	Autres produits de gestion courante	5 012,82 €
77	Mandats annulés	438,72 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025	863 276,72 €



Les principales recettes de fonctionnement du Syndicat proviennent des subventions et participations (chapitre 74).

Dans le budget 2025, les participations des EPCI-FP se sont élevées à 400 000 euros, pour le fonctionnement et l'investissement confondus.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a versé 414 736 euros d'aides, correspondant aux dispositifs d'animation « milieux aquatiques » et « SAGE ITON », dans le cadre de son 12^e programme et du Contrat Territorial Eau et Climat.

L'Agence de l'Eau a également versé la première partie de la dépense liée au programme MORITO, financée à 100 %.

2- Réalisation budgétaire des dépenses d'investissement

CHAPITRE	Budget total 2025	Réalisations	% réalisation
13 Subventions d'investissement	20 000,00 €	5 677,00 €	28,39 %
20 Immobilisations incorporelles	207 500,00 €	103 993,20 €	50,12 %
21 Immobilisations corporelles	225 000,00 €	33 584,00 €	14,93 %
23 Immobilisations en cours	1 246 775,00 €	824 685,83 €	66,15 %
45 Opérations pour compte de tiers	410 720,00 €	62 322,00 €	15,17 %
INVESTISSEMENT DEPENSES	2 160 995,00 €	1 030 262,03 €	47,68 %

3- Réalisation budgétaire des recettes d'investissement

CHAPITRE	Budget total	Réalisations	réalisation
001 Solde d'exécution reporté	410 785,00 €		
021 Virement à la section de fonction.	150 000,00 €		
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €	22 549,38 €	75,16 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00 €	0,00 €	
13 Subventions d'investissement	1 149 265,00 €	738 147,00 €	64,23 %
45 Opérations pour compte de tiers	419 445,00 €	98 284,00 €	23,43 %
INVESTISSEMENT RECETTES	2 160 995,00 €	858 980,38 €	39,75 %

Résultats provisoires 2025**4- Résultats d'exécution de l'exercice**

		CA 2025 (provisoire)
Fonctionnement		
Dépenses		867 782,87 €
011	Charges à caractère général	489 782,97 €
012	Charges de personnel	301 927,15 €
65	Autres charges de gestion courante	50 501,59 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 549,38 €
66	Charges financières	1 168,76 €
68	Dotations aux dépréciations	67,02 €
Recettes		863 276,72 €
74	Dotations, subvention, et participations	857 825,18 €
75	Autres produits de gestion courante	5 012,82 €
77	Produits exceptionnels	438,72 €
Investissement		
Dépenses		358 520,02 €
13	Subventions d'investissement	5 677,00 €
20	Immobilisations incorporelles	103 993,20 €
21	Immobilisations corporelles	33 584,00 €
23	Immobilisations en cours	824 685,83 €
45	Opérations pour compte de tiers	62 322,00 €
Recettes		747 432,67 €
001	Solde d'exécution reporté	410 785,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	22 549,38 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	738 147,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	98 284,00 €

5- Les restes à réaliser :**A- DEPENSES**

CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
2031	202112	EDD système d'endiguement de Navarre	50 000,00
		TOTAL 2031	50 000,00
CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
4581	2402	RMAH 2024	50 000,00
4581	2503	ETUDE PREALABLE RCE CHANDAI	42 000,00
		TOTAL 4581	92 000,00
CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
2111	202501	ACQUISITION PARCELLES AULNAY	65 800,00
		TOTAL 21	65 800,00
CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
2312	202502	NORMANVILLE ZH TRAVAUX2025	53 000,00
		TOTAL 23	53 000,00

B- RECETTES

CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
1323	202301	MOE2023 NORMANVILLE	5 587,00
		TOTAL 1323	5 587,00
CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
1328	202112	Etude de Danger endiguement Navarre	7 000,00
1328	202301	MOE2023 NORMANVILLE	9 260,00
1328	202305	Restauration berges CRAPOTEL 2023	11 100,00
		TOTAL 1328	27 360,00
CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
4582	2402	RMAH 2024	9 766,00
		TOTAL 45	9 766,00

RECAP RAR DEPENSES 2025	
CPTE	MONTANTS
2031	50 000,00
4581	92 000,00
2111	65 800,00
2312	53 000,00
TOTAL RAR 2025	260 800,00

RECAP RAR RECETTES 2025	
CPTE	MONTANTS
1323	5 587,00
1328	27 360,00
45	9 766,00
TOTAL RAR 2025	42 713,00

SOLDE DES RAR : - 218 087,00 €

Le compte administratif provisoire laisse apparaître les résultats suivants :

- En section fonctionnement nous constatons un excédent de + 26 206,23 euros sur l'exercice mais un excédent de + **194 738,38** euros avec intégration 002 reporté n-1 (excédent).
- En section d'investissement nous constatons un déficit de – 119 233,86 euros sur l'exercice et un total de + **291 551,20** euros avec intégration 001 reporté n-1 (excédent).
 - Les restes à réaliser en investissement représentent 260 800 euros en dépenses et 42 713 euros en recettes soit une différence de – **218 087 euros**.

Ce résultat laisse donc apparaître un excédent de + **73 464,20** euros en investissement.

A noter une recette perçue en 2024 de 139 000 euros correspondant à une provision pour la réalisation de travaux de restauration de berges sur la commune d'Evreux.

C. Les grandes orientations budgétaires 2026

1- Des dépenses de fonctionnement en adéquation avec l'étude volumes prélevables

Pour mémoire les dépenses de fonctionnement 2025 ont représenté 867 782,87 euros.

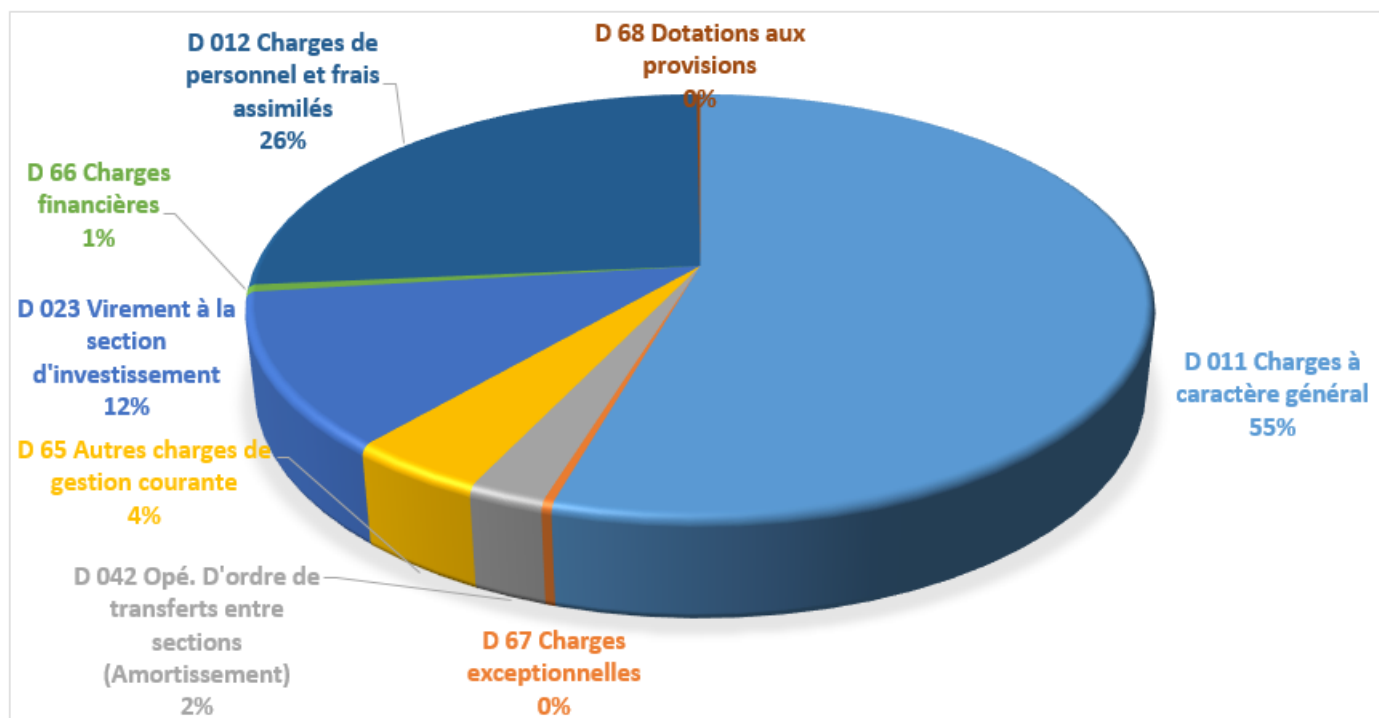
Cette hausse correspond à une somme importante au chapitre D 011 dédiée au programme de recherche du BRGM dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'étude « Volumes prélevables » ; cette dépense est prise en charge à 100% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

a) Projections des dépenses de fonctionnement 2026 :

Pour les principaux chapitres, hors virement de section à section, les projections sont :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025	Prévisions 2026
D 011	Charges à caractère général	459 070,59 €	696 460,00 €
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	301 927,15 €	336 215,00 €
D 023	Virement à la section d'investissement		190 000,00 €
D 042	Opé. D'ordre de transferts entre sections (Amortissement)	22 549,38 €	30 000,00 €
D 65	Autres charges de gestion courante	50 501,59 €	53 700,00 €
D 66	Charges financières	1 168,76 €	7 100,00 €
D 67	Charges exceptionnelles	1 786,00 €	4 000,00 €
D 68	Dotations aux provisions	67,02 €	2 000,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	837 070,49 €	1 319 475,00 €

Figure 2 Projection des dépenses de fonctionnement 2026 :



b) Projection des dépenses de personnel

Libellé	Réalisé 2025	Propositions 2026
Charges de personnel et frais assimilés		
<i>Cotisations patronales</i>	91 239,04€	102 400 €
<i>Rémunérations principales</i>	200 078,24 €	222 000,00 €
<i>Cotisations CNFPT</i>	3 741,21 €	5 000,00 €
<i>Titres restaurant</i>	6 868,66 €	7 500,00 €
TOTAUX	301 927,15 €	336 900,00 €

Il n'est pas prévu d'embauche supplémentaire en 2026. La masse salariale 2025 comprenait la rémunération d'un stagiaire sur une période de 6 mois ainsi que la rémunération du commissaire enquêteur pour 4 870 €. Pas de nouvelle embauche en 2026.

Les postes à l'animation sont financés à 80% par l'AESN. **Sur les 336 900 € de dépenses de personnel, le reste à charge net au budget est de 116 450 €.**

Caractéristiques des agents permanents :

Etat des effectifs au 01/01/2026	Contractuels temps partiel		Contractuels	
			CDI	CDD
Totaux	NB	ETP	NB	ETP
	1	0.07	3	3

Au 1^{er} janvier 2026 sept agents sont employés par la collectivité, six à temps complet et un à temps partiel.

c) Projection des dépenses de fonctionnement courant

Le chapitre 011 concerne les frais liés au fonctionnement courant de la commune : les dépenses alimentaires, les fluides, les fournitures de petits matériels et équipements, les prestations culturelles, l'entretien et la maintenance des équipements, les assurances, les formations du personnel, les frais d'affranchissement et de téléphonie, etc...

Chapitre	Libellé	Réalisé 2025	Proposition 2026
D 011	Charges à caractère général	459 070,59 €	696 460,00 €

83 % du budget de ce chapitre sont réservés au programme MORITO (Programme de recherche et développement en partenariat avec le BRGM et financé à 100%). Il s'agit de la mise en œuvre d'un modèle de gestion quantitative des hydrosystèmes de l'ensemble du bassin versant de l'Iton afin de pouvoir, d'une part, gérer de manière durable les ressources en eau captées et d'autre part, protéger celles-ci face aux pressions de l'activité humaine tout en garantissant le développement socio-économique du territoire.

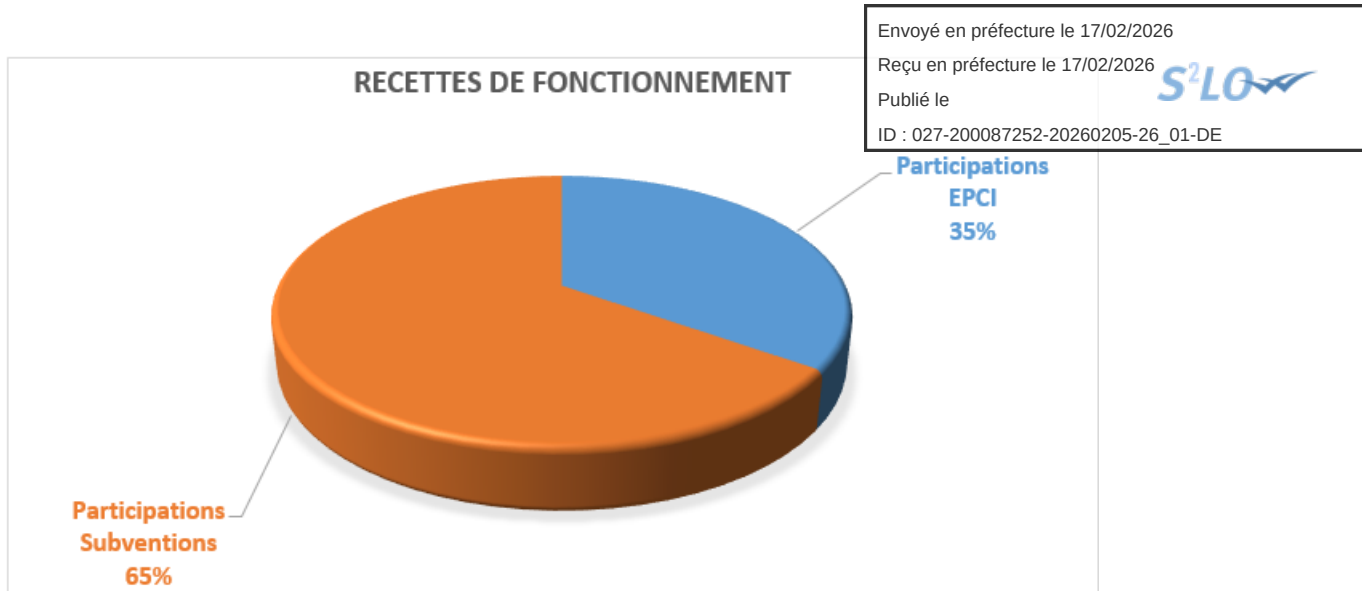
9 % de ce chapitre sont réservés aux travaux de gestion des zones humides et d'entretien du SMABI. Ces travaux sont de différentes natures :

- Le retrait des embâcles et autres flottants pouvant générer des problématiques d'écoulement de la rivière lors d'évènements climatiques,
- Gestion des ENS (Domaine de Chambray, zone humide du Fourneau et Zone humide de Breteuil sur Iton...)
- Gestion des zones humides en propriété (ZH des poulies à Damville, ZH de Normanville) ...
- Petits travaux de maintenance

d) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées des participations des EPCI-FP membres et des aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Colonne1	Libellé	Réalisé 2025	Propositions 2026
7472	Autres organismes (Région) Le Hom, la Vacherie	8 990,40 €	10 000,00 €
74741	Communes membres du GFP	400 000,00 €	400 000,00 €
748388	Agence de l'Eau Seine Normandie (+DDTM)	414 736,42 €	704 368,00 €
	AESN – Animation milieux aquatiques et SAGE 2025 (acomptes 20%)		78 320,00 €
	AESN – Animation PAPI		7 200,00 €
	AESN – Etude Volumes prélevables (100%)		520 200,00 €
	ESN – Etude volumes prélevables - 2025 non perçues		34 000,00 €
	AESN Acompte Anim Milieux Aquatique 2026/2027		33 648,00 €
	AESN Acompte Animation SAGE 2026		31 000,00 €
7473	Département – Convention partenariale ENS CD	31 170,00 €	34 000,00 €
74-75-77	Autres	8 379,90 €	
TOTAL	Dotations, subventions et participations	863 276,72 €	1 148 368,00 €



La participation des EPCI est proposée à hauteur de 400 000 euros, identique à l'exercice précédent. La recette principale concerne la prise en charge par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de 100% des dépenses relatives au Programme MORITO, soit 45,3 % de du chapitre Dotations, subventions et participations. Les autres recettes concernent les aides aux postes d'animateurs SAGE, milieux aquatiques et PAPI à hauteur de 13%. Les opérations de gestion des zones humides sont soutenues financièrement par l'Europe (Région) pour ce qui concerne le site NATURA 2000 du Hom à La Vacherie et le Département de l'Eure pour les espaces naturels sensibles (ENS).

Les aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont maintenues en 2025. L'élaboration du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) dont le SMABI est la structure porteuse permet un financement pluriannuel (2 ans pour les postes Animateurs milieux aquatiques).

e) Un programme d'investissement soutenu

OPERATION	COMMUNE	CONSISTANCE	Estimation € TTC	AESN	Autofinancement
ETUDE PREALABLE RCE (Niveau APD)	CHANDAI	Etude sur la totalité du linéaire de l'Iton : 4 km 3 complexes d'ouvrages : Le Grand Moulin, le moulin de Chandai, le Petit Moulin	42 000	33 600	8 400
TRAVAUX CONFORTEMENT DIGUE BRAS DU GORD	EVREUX & ARNIERES-SUR- ITON	Travaux de confortement sur le système d'endiguement de Navarre	300 000	0	300 000
ETUDE FONCTIONNEMENT BASSIN VERSANT DE L'ITON	BV ITON		350 000	280 000	70 000
TOTAL			742 000	353 600	388 400

ETUDE PREALABLE RCE Commune de CHANDAI (61)

Depuis l'extension du SMABI sur le territoire de la communauté de communes des Pays de L'Aigle en mars 2023, les techniciens ont été sollicités à plusieurs reprises par des riverains de l'Iton sur la commune de Chandai. Cette commune est concernée par des ouvrages hydrauliques et des biefs en mauvais état et des plans d'eau non régularisés. Les différents sites hydrauliques étant interdépendants, il est envisagé de mener une étude hydraulique à l'échelle de la commune afin d'envisager des travaux conciliant usages et fonctionnalités des milieux. Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre complète pouvant aboutir à des travaux si un consensus de gestion est trouvé.

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA DIGUE DU BRAS DU GORD

L'étude de dangers du système d'endiguement de Navarre est terminée fixant un niveau de sécurité sur le système existant. Ce niveau de protection est un niveau bas vis-à-vis du diagnostic des différents corps de digue et de sa configuration « sécurisée » actuelle (la digue Est est arasée). Le Syndicat dans ce même temps a finalisé une étude de renaturation pour envisager la neutralisation de l'ouvrage de la scierie et le canal usinier des anciennes usines de Navarre, ouvrages contributifs du système d'endiguement mais non intégrés à l'heure actuelle dans le système. La digue du bras du Gord est surmontée d'une ripisylve vieillissante et inadaptée (peupliers, arbres morts) susceptible de provoquer un sur-aléa. Un ouvrage hydraulique permettant l'alimentation du plan d'eau des domaines, en mauvais état, est également présent dans le corps de digue.

L'étude AVP pour envisager le rehaussement de protection des digues actuelles pour une crue type 2001 est terminée.

Pour encadrer le système d'endiguement actuel, un arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2024-168 dérogeant à l'échéance de caducité de l'autorisation et à la fin de l'exonération de responsabilité prévue par le IV de l'article R562-14 du Code de l'environnement et fixant les prescriptions de sécurité renforcée du système d'endiguement situé sur les communes d'Arnières-sur-Iton et Evreux a été pris le 14 novembre 2024. La caducité de l'autorisation est reportée au 1^{er} juillet 2025 sous réserve d'engagement avant cette date des travaux suivants :

- Réparation de la vanne sur le bras du Gord qui alimente l'étang,
- Réparation du point d'affaissement observé dans le parement amont à l'extrémité Est du merlon du bras du Gord. Les travaux auraient dû être réalisés avant fin 2025.

Le SMABI a engagé en 2025 une étude d'avant-projet en vue de rehausser le niveau de protection. Dans le cadre de cette étude, des travaux de confortement du bras du Gord sont projetés. Le budget primitif 2026 prévoit une dépense pour la réalisation de ces travaux et la rémunération de la maîtrise d'œuvre de suivi de travaux à hauteur de 65 000 € TTC.

Le système d'endiguement de Navarre a fait l'objet d'une autorisation par arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2025-314 au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement le 9/01/2026.

Cette autorisation fixe le niveau de protection du système d'endiguement ainsi que des prescriptions spécifiques relatives à la sécurité dudit système.

Ces dernières imposent la réparation de la vannette du lotissement du Domaine et la réfection de la digue du bras du Gord avant le 31/10/2026.

Le montant du projet est de 300 000 €. Pour financer cette opération, il est proposé de souscrire un prêt bancaire auprès de la banque des territoires (aqua-prêt).

L'Aqua Prêt est un prêt de long terme proposé par la Banque des Territoires pour financer les investissements liés à la gestion de l'eau : production et distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales, ainsi que les actions GEMAPI. Il offre des taux bonifiés (indexés sur le Livret A) et des durées pouvant aller jusqu'à 60 ans pour soutenir la modernisation des infrastructures hydrauliques.

Le remboursement annuel de l'échéance est de 13 296 € :

- **Montant** : 300 000 €
- **Durée** : 30 ans
- **Taux** : Livret + marge fixe de 0.5%
- **Profil** : échéances prioritaires
- **Périodicité** : trimestrielle
-

Le montant total des travaux sur le système d'endiguement de Navarre s'élève à 1 100 000 € (sur la base des options les moins onéreuses). Cette première phase, d'un montant de 300 000 € et portant sur le bras du Gord, est indispensable pour garantir la sécurité de la population située dans la zone de protection. Cette première phase ne bénéficie toutefois d'aucun financement. La deuxième phase sera intégrée dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) initié par le SMABI en 2024, condition *sine qua non* pour obtenir des subventions au titre des fonds dits « Barnier ».

ETUDE BASSIN VERSANT DE L'ITON

L'action consiste à réaliser une **étude hydrologique et hydraulique complète** du bassin versant de l'Iton afin d'améliorer la connaissance du risque d'inondation et de guider les futurs aménagements. Elle est portée par le **SMABI** et s'appuie sur les orientations du PGRI, du SAGE Iton et de la SLGRI.

Objectifs principaux

- Définir précisément l'aléa inondation sur l'ensemble du bassin versant.
- Mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et hydraulique du cours d'eau, incluant les interactions lit mineur/lit majeur.
- Identifier les zones naturelles d'expansion des crues et les enjeux exposés.
- Préparer des solutions d'aménagement fondées sur la nature pour réduire la vulnérabilité.

Contenu de l'étude

- **Diagnostic complet** du bassin et collecte des données existantes.
- **Étude hydrologique** : analyse des crues, modélisation multi-modèle, calage sur les événements historiques.
- **Étude hydraulique 1D/2D** : dynamique des écoulements, cartographie des zones inondables, identification des secteurs à risque.
- **Propositions d'aménagements** : restauration de zones humides, ralentissement dynamique, champs d'expansion des crues.
- **Protection des zones d'expansion des crues** dans le cadre de la révision du SAGE.

D. Point de situation des conventions ouvertes auprès des financeurs au 01/02/2026

Financeurs	Nbre de conventions ouvertes	Montant attendu	Trop perçu
AESN	9	1 327 186,00 €	-
DPT 27	5	23 287,00 €	-
DDTM	3	14 280,00 €	-
REGION	1	10 098,00 €	
TOTAL GLOBAL	25	1 374 851 €	-

E. Endettement

Une ligne de trésorerie a été conclue en 2025 mais non utilisée ; il est proposé au comité syndical de contractualiser une ligne de trésorerie afin de pallier les différés de réception des aides. A la date de ce débat d'orientation budgétaire, il est proposé également de contractualiser un aqua-prêt auprès de la banque des territoires à hauteur de 300 000 €.

F. Trésorerie

Trésorerie du SMABI au 31/12/2025 : Situation du compte 515 : **537 799 euros.**

G. Budget 2026 : Projection des participations 2026 (avec mise à jour des informations issues des fiches DGF) :

La contribution des adhérents résulte de l'ensemble des réajustements effectués en dépenses et en recettes et affectant le fonctionnement général de la structure, mais aussi les opérations et actions inscrites en fonctionnement et en investissement. Elle est calculée par application des règles fixées dans les statuts actuels du syndicat.

Nous proposons pour le budget 2026, une participation équivalente à 2025 fixée à 400 000 euros.

EPCI Membres	Représentativité	Participation 2025	Participation 2026
Evreux Portes de Normandie (EPN)	45,29 %	182 278 €	181 200 €
CdC Roumois Seine	0,65 %	2 665 €	2 600 €
CdC Pays de Conches	13,36 %	53 213 €	53 440 €
CdC Interco Normandie Sud Eure	22,89 %	91 654 €	91 560 €
CdC Bernay Terres de Normandie	0,82 %	3 244 €	3 280 €
CdC du Pays du Neubourg	8,86 %	34 972 €	35 440 €
CdC des Pays de l'Aigle	8,12 %	31 974 €	32 480 €
Total	100,00 %	400 000 €	400 000 €

H. Conclusion

Le SMABI poursuit son développement pour exercer pour le compte de ses membres, la compétence GEMAPI, à une échelle de gestion cohérente. Le Syndicat maintient un investissement soutenu avec la réalisation de projets ambitieux tous les ans. Une nouvelle étape est franchie, avec le portage de l'étude « volumes prélevables » financée par l'Agence de l'Eau positionnant le SMABI comme l'acteur central de la gestion de l'eau sur le bassin. Le recrutement d'un animateur SAGE en 2025 permet de réviser le document et redonner un nouvel élan à la Commission Locale de l'Eau (CLE) et encourager les différents maîtres d'ouvrage du bassin d'œuvrer collectivement à la protection de la ressource en eau.

Le Programme d'études Préalables (PEP/PAPI) validé par le comité syndical en décembre 2025, permet d'engager les études nécessaires pour améliorer les connaissances du fonctionnement du bassin versant de l'Iton et ainsi alimenter la révision du SAGE afin de protéger la population du bassin. Avec la réalisation des travaux sur le système d'endiguement et les futurs diagnostics de vulnérabilité, le SMABI exerce le volet « PI » de manière progressive. Le changement climatique fait sentir ses effets, une structure comme la SMABI joue un rôle essentiel pour atténuer ses effets.